

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 10 décembre 2015**

~~~~~

L'an deux mil quinze, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2015.

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Christelle JARRIGE, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Michelle DUMAS PREVOS, Philippe MATHIEU, Annick MOUHÉ, Magali LABBEY, Liliane ANDRÉ.

Pouvoirs : Danièle DOAN VAN a donné pouvoir à Olivier MACAUD
Stéphane MONCEAU a donné pouvoir à Christelle JARRIGE

Absents : Mathieu GESLOT, Emmanuel ROY, Carolle ROULIN

Secrétaire de séance : Olivier MACAUD

ORDRE DU JOUR :

- Délibération schéma Départemental de coopération intercommunale
- Délibération schéma Départemental au très haut débit
- Décisions modificatives
- Délibération concernant la dissolution du C.C.A.S.
- Rétrocession de la voirie Impasse des Frênes
- Réunion publique diagnostic des installations des assainissements individuels.
- Renouvellement contrat aidé
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal du 29 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Délibération Schéma Départemental de coopération intercommunale

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du compte-rendu de la Préfète consécutif à la réunion de la commission départementale sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en date du 12 octobre 2015 et du courrier de M.ROY Serge, Maire de Saint Romain de BENET, reçu par mail le 3 décembre 2015

Considérant que la commune doit émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et dans un esprit de totale transparence, a demandé avec les éléments précités à son conseil municipal de voter pour ou contre le schéma proposé par Madame la Préfète de la Charente-Maritime en date du 12 octobre 2015 sur la fusion des CDC de Charente Arnoult Cœur de Saintonge avec celle du canton de Gémozac et de la Saintonge viticole.

Entendu ce qui a été exposé et après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (10 contre, 2 pour) le conseil municipal de Beurley émet un **avis défavorable** à ce projet.

Délibération schéma Départemental au très haut débit

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°73/2015 du conseil communautaire de la communauté de communes en date du 26 novembre 2015 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification de l'article 2.2 des statuts de la communauté de communes en ce qu'elle confie à la communauté de communes la compétence facultative «établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'État et au Président de la communauté de communes de Charente Arnoult Cœur de Saintonge et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence, notamment la signature des procès-verbaux de mise à disposition des biens et des contrats attachés à cette compétence avec la communauté de communes.

Vote tous pour.

Décisions modificatives

Pour l'année 2015, il n'y aura pas de décisions modificatives à prendre.

Délibération concernant la dissolution du C.C.A.S.

M. le Maire expose au conseil municipal que les communes de moins de 1500 habitants peuvent dissoudre leur C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne dissoudre le CCAS

7 voix contre et 5 voix pour.

Rétrocession de la voirie Impasse des Frênes

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association syndicale Libre « la Pierrière ».

Cette association demande que la voirie de l'impasse des Frênes soit rétrocédée à la commune. Le Maire propose au conseil municipal de passer au vote.

11 pour - Mme Gaëlle DALAIS ne prend pas part au vote.

Il est demandé aussi que cette voie reste en « voie douce ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

10 pour - 1 abstention - Mme Gaëlle DALAIS ne prend pas part au vote.

Réunion publique diagnostic des installations des assainissements individuels

M. Le Maire rappelle que depuis la dernière loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006 les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques. A partir de 2016, une entreprise mandatée (NCA Environnement) par le Syndicat des Eaux procédera à des contrôles obligatoires pour les installations supérieures à 10 ans. Ces derniers auront un coût pour les administrés.

Afin d'obtenir plus de renseignements, une réunion publique aura lieu à la salle des Fêtes de Beurley le 25 janvier 2016 à 18h30.

Renouvellement contrat aidé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler ou de créer des contrats pour des besoins occasionnels.

Vote tous pour.

Tour de table :

Olivier MACAUD

- subvention de l'aire de jeux: nous avons reçu tous les accords soit 9547 euros répartis comme suit : aide parlementaire (Didier Quentin): 2680 euros, conseil régional:3500 euros et conseil départemental: 3367 euros
- j'ai participé à deux assemblées générales : celle du club de vovinam vietvoda et l'association du jumelage, deux associations avec une trésorerie saine, une ambiance conviviale et le même constat, un manque de bénévoles et d'adhérents.
- exposition de Noël, marché de Noël : certains bruits courent que ces deux manifestations n'ont pas eu lieu à cause de la municipalité. Je démens totalement bien au contraire. Elles démontraient une belle vitrine pour notre commune. Elles étaient attendues par tous. Je remercie pour l'occasion le dynamisme de tous les bénévoles des associations qui nous permettaient de finir les années précédentes en gaité.
- commission fêtes, cérémonies, cultures et sport : la commission maintient toutes les manifestations pour 2016. Les vœux en janvier (le jeudi 21), conférence/ débat en mars, un concert à l'église en avril, en juin l'art au jardin, en juillet les nuits romanes, en octobre la commission propose un théâtre ou un ciné avec un film culte.
- éclairage public au Chauroy: le SDEER est intervenu à deux reprises pour réparer l'éclairage public de ce village, il semble que la dernière intervention a permis de résoudre le problème.
- budget: dès janvier je commence à travailler sur l'élaboration du budget 2016, il faut que les adjoints me fassent remonter leurs besoins.

Gaëlle DALAIS :

- Ecole : le pays se trouve en état d'Urgence. Des mesures ont été prises suite aux attentats. Une seule entrée est en fonction, celle rue de la Pierrière. Cela pose un problème pour les parents qui souhaitent y accéder. La rue n'est pas suffisamment sécurisée. Quelle solution peut être apportée ? la rue de la Pierrière va être mise en sens unique à partir de la rentrée scolaire de janvier 2016.
- Suite au cambriolage à l'école des dégradations ont été effectuées, des affaires volées (matériel informatique, vêtements et chaussures d'enfants).
- Marché : un pot de Noël est organisé le 16 décembre avec des gâteaux alsaciens faits par Mme Sophie SEGUIN, du pain d'épices de chez Prosper Miel, et du vin chaud.
- BAFA : passage du stage théorique par Alisson BEN BELAÏD, Alice GANDAUBER et Isabelle DIET
- Je serai absente du 19 décembre au 4 janvier 2016

Christelle JARRIGE

- Le bulletin annuel se termine. Nous avons toujours autant de mal à récolter les informations.
-

Philippe MATHIEU

- Je constate que le résultat du 1^{er} tour des élections régionales est déplorable.
- Le radar qui est installé est une bonne idée mais il est dommage qu'il ne fonctionne pas longtemps. Les batteries ne durent pas.

René BERTON

- Aire de jeux : le grillage est monté, un pilier est à monter.

Gérard GANDAUBER

- Pose de grilles au club-house suite aux cambriolages.
- Changement des photocopieurs de l'école et de la Mairie. Celui de l'école sera repris.
- Zone Artisanale : 1 panneau va être apposé. Ouverture du chantier prévu courant 1^{er} semestre 2016.
- Le prix de l'eau ne change pas.
- Remerciements à M. et Mme BILLERIT pour l'accord de la pose d'accessoires d'escalade côté école.

- M. DESRENTES Thomas sollicite la commune pour la pose d'un pivot pour l'arrosage de ses champs. Un arrêté sera pris une fois que les modalités de mise en application seront vues avec M. le Maire.
- La mairie sera fermée le jeudi 24 décembre après-midi et le jeudi 31 décembre après-midi. Pour s'inscrire sur les listes électorales, la mairie sera ouverte le jeudi 31 décembre de 8h30 à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h45.